

## PROCÈS VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

**Désignation du Secrétaire de séance :** Emmanuelle MORICE

**Conseillers :**

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
9	8	1	9

**Présents :** Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Frédéric BARRÉ, Sophie DEROUET, Christian GARNIER, Emmanuelle MORICE, Patricia DOUILLET, Frédéric ATTHAR

**Absents excusés :** Alexandra FONTAINE

**Pouvoir :** Alexandra FONTAINE donne pouvoir à Frédéric BARRÉ

**Ordre du jour :**

*Validation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025*

#### Informations/Décisions du Maire

**Finances :**

Décision Modificative

Demande de subvention Contrat de territoire Conseil Départemental de la Mayenne

**Intercommunalité :**

Rapport annuel d'activités des services de la CCMA 2024

**Voirie :**

Chemin Vieux Cour

**École Accueil Périscolaire :**

Frais RPI 2024-2025

**Affaires Diverses :**

Réunion CPIE du 4 novembre 2025

Bilan commission voirie

Organisation pour bulletin municipal 2025

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 est validé, à l'unanimité des membres présents, sans remarque.

#### DÉCISIONS/INFORMATIONS DU MAIRE

##### Informations du Maire :

Une réunion avec Madame RENAUD a eu lieu courant octobre à la mairie car une rumeur de fermeture avait été évoquée mais elle n'aura pas lieu. Madame le Maire a assisté à 2 réunions avec les Maires des autres communes car les communes ayant – de 4 classes seraient en voie de suppression à l'avenir. Certains Maires étaient absents à la première mais à la 2<sup>ème</sup> il y avait plus de participants. Un pacte rural a été signé et un rapprochement serait possible entre les communes. Dans les années à venir, il pourrait y avoir 10 à 15% d'effectifs en moins par école. Un volontariat serait possible pour que les écoles se rapprochent entre elles.

##### Décision du Maire :

Plusieurs devis ont été signés :

- Un devis a été signé le 20 octobre dernier concernant le changement de filtres avec GSO Nettoyage industriel pour un montant de 231.12€ TTC.

#### 2025-36 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE 2025-02

**Vu** la délibération du Budget Primitif de la Commune, n°2025-13 du 17 mars 2025 ;

**Considérant** le déséquilibre des chapitres globalisés d'ordre au stade de la prévision ;

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter une décision modificative ;

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°2025-02</b>			
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Objet</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Chapitre</b>
622 Rémunérations d'intermédiaires	- 10 685.09		011
6558 autres contributions obligatoires	+ 10 685.09		65
<b>Total de la DM</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Cumul des DM antérieures</b>	<b>40 980.00</b>	<b>0</b>	
<b>Total BP Fonctionnement</b>	<b>583 127.18</b>	<b>583 127.18</b>	
<b>Total BP Investissement</b>	<b>252 977.09</b>	<b>252 977.09</b>	

Après un tour de table, la décision modificative n°2025-02 est votée, au chapitre à l'unanimité des membres présents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTTE la proposition ci-dessus.**

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Néant

**2025-37 – DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE CD53**

Considérant la possibilité aux communes de la Mayenne de bénéficier de subvention dans le cadre des contrats de territoire (pour LE HAM : 6975€ ou 8370€ si les projets sont bas carbone) pour 2023-2025 ;

Considérant que dans le cadre de Village d'avenir, la commune élabore un plan de gestion et de protection en faveur de la biodiversité sur 16 ha, propriété communale ;

Considérant que le projet plan de gestion a obtenu du fond vert mais qu'il n'est pas encore subventionné à 80% ;

Considérant le besoin de changer les luminaires d'éclairage public pour des LED économisant l'énergie électrique ;

**Plan de financement "Plan de gestion Zone naturelle et biodiversité"**

<b>Dépenses (HT)</b>		<b>Recettes</b>		<b>montant subventionné %</b>
Devis CPIE	14 000	Fond vert (acquis)	9 333,34	65,27
		Conseil départemental Contrat de territoire	2 100,67	14,69
Achat de panneaux	300	Autofinancement	2 866	20,04
<b>Total</b>	<b>14 300</b>	<b>Total</b>	<b>14 300</b>	

**Plan de financement "Passage de l'éclairage public en LED"**

<b>Dépenses (HT)</b>		<b>Recettes</b>		<b>montant subventionné %</b>
Devis TE53	16 550	Conseil départemental Contrat de territoire	6 269.33	80%
		Autofinancement	10 281	20%
<b>Total</b>	<b>16 550</b>	<b>Total</b>	<b>16 550</b>	

Mme le Maire présente les tableaux de financement actualisés :

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

DÉCIDE

De demander une subvention au Conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire d'un montant de 8 370.00€ pour financer les deux projets.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Néant

**(Pour info) – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 DE LA CCMA**

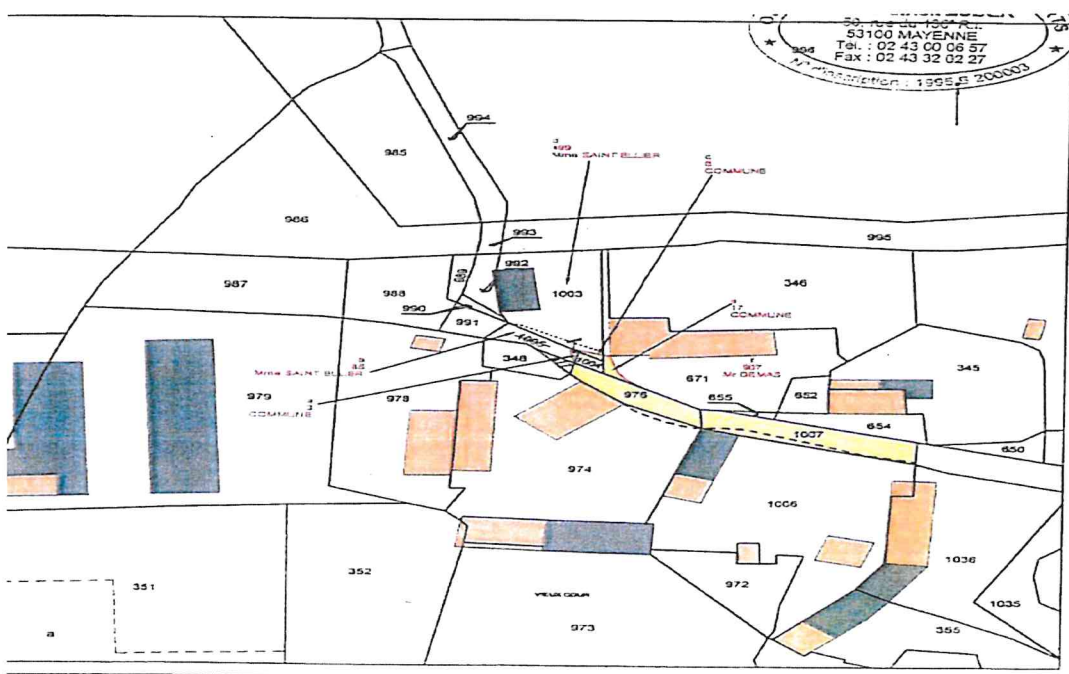
Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel d'activités des services de la CCMA pour l'année 2024.

**2025-38 – CHEMIN VIEUX COUR**

- Vu la délibération n°2012-59 du 31 juillet 2012 portant sur la borne d'achat de bande de roulement ;
- Vu la délibération n°2012-66 du 18 septembre 2012 apportant les précisions quant à la surface suite à un plan du géomètre ;
- Vu la délibération n°2013-44 du 21 mai 2013 portant sur l'inclusion de quelques mètres carrés en plus sur la vente ;
- Vu la délibération n°2013-94 du 17 décembre 2013 incluant une nouvelle signataire dans la vente ;
- Vu la délibération n°2014-49 du 8 avril 2014 fixant un prix à 200 euros en prorata du mètre carré acheté ;

Tableau des anciens propriétaires

N° de parcelle	Propriétaire	M <sup>2</sup>	Répartition
976	M.LIGEON - Melle LAIGLE	152	1/3 LIGEON/LAIGLE - 2/3 GAEC des Landes
1007	M.LIGEON - Melle LAIGLE	270	1/3 LIGEON/LAIGLE - 2/3 GAEC des Landes
<b>TOTAL</b>		<b>445</b>	<b>200 euros</b>



**Considérant** les nouveaux éléments suivants, Madame le Maire propose la mise à jour du dossier :

- Propriétaires : Monsieur LIGEON et Madame LAIGLE
- Notaire Maître LOMBART à Javron -les-Chapelles

Prix inchangé 200€ à savoir que les propriétaires ont effectué un raccordement aux eaux pluviales à leurs frais et une participation intégrale de la commune pour la création du revêtement est demandée si cela est possible financièrement.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :**

- APPROUVE les changements mais souhaite attendre pour le revêtement qui n'a pas été budgété pour le moment
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents utiles à l'application de la présente décision.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Néant

**2025-39 – FRAIS RPI 2024-2025**

Conformément à la convention de fonctionnement et de répartition des charges de fonctionnement entre les deux communes adhérentes au RPI, Madame le Maire présente les comptes respectifs des communes de Le Ham et Loupougères pour l'année scolaire 2024-2025.

**FRAIS RPI LE HAM/LOUPFOUGÈRES ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025**

LE HAM				LOUPFOUGÈRES			
Dépenses	2024/2025	Recettes	2024/2025	Dépenses	2024/2025	Recettes	2024/2025
Nourriture	12 647,10	Cantines	14 140,10	Transport repas	769,16	Fact garderie	205,00
Prod.entret. / pt equipt	1977,54	Facturation garderie	230	Prod.entret. / pt equipt	696,37	Fonds d'amorçage	
Service bancaire	6,91	Subvention CAF	0	animation MNE			
Gaz	0,00	CAF aide BAFA		Alimentation			
Remboursement cartes car	546	Fonds d'amorçage		Remboursement cartes car	390		
Charges salariales	75 938,37	Recettes TAP		Charges salariales	57540,26		
Analyses microbiologiques	482,89	Remb grèves		Déplacement scolaire			
Remb grèves		Remboursement salaires	0	Admission en non valeur			
Admission en non valeur	0	Subvention CEJ		ALSH Lilas Plage	2904		
ALSH Lilas Plage	4416						
Acquisition informatique							
Sous-total Dépenses	96 075,41	Sous-total Recettes	14370,10	Sous-total Dépenses	62299,79	Sous-total Recettes	205,00
<b>TOTAL DÉPENSES LE HAM:</b>				<b>TOTAL DÉPENSES LOUPFOUGÈRES:</b>			
<b>81705,31</b>				<b>62 094,79</b>			

**TOTAL DES EFFECTIFS DU RPI au 1er Janvier 2025: 33 élèves**

Total dépenses R.P.I: #####	nbre d'élèves/ commune		nbre total d'élèves		dépense/élève	
Le Ham 19	143800,10	19	35	78 062,31	+	4 108,57 82 171,49
Loupougères 14	143800,10	14	35	57 520,04	+	4 108,57 61628,61
Hors commune 2	143800,10	2	35	8 217,15	!	2 4 108,57
<b>total élèves : 35</b>				<b>143 800,10</b>		

**Mairie Le Ham:**  
 Marcellé : GOMES  
 Champgeneteux : BOYER  
 LE RIBAY : QUENTIN S&E

La commune de Le Ham a eu une dépense réelle de **81 705,31**  
 alors qu'elle aurait dû payer 82 171,49  
 Différence de **-466,18**

La commune de Loupougères a eu une dépense réelle de **62 094,79**  
 alors qu'elle aurait dû payer 61 628,61  
 Différence de **466,18**

La Commune de LE HAM doit à la commune de LOUPFOUGÈRES **466,18 €**

Il est dû par la commune de Le Ham à la Commune de Loupougères la somme de 466.18 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**D'AUTORISER** Madame le Maire, ou un de ses adjoints à ordonner le mandatement des sommes dues soient 466.18 € au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Néant

**Réunion CPIE du 4 novembre 2025**

Les présidents et membres des associations de la Pêche de Bondi, de la chasse Saint-Hubert, du Club des Bruyères, du Conseil Municipal et du club de randonnée pédestre de Villaines-la-Juhel ont été invités pour la présentation du projet.

**Bilan commission voirie**

Le bilan de la commission voirie qui a été faite le samedi 25 octobre dernier a été présenté par M. Frédéric ATTHAR aux membres du Conseil Municipal avant la commission à la CCMA du 4 novembre.

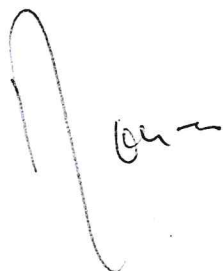
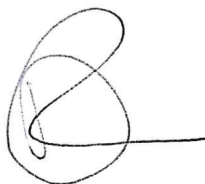
**Organisation pour bulletin municipal 2025**

La prochaine commission bâtiments et pose des guirlandes de Noël aura lieu le samedi 22 novembre prochain.

Une réunion aura lieu le 12 décembre prochain concernant les accidents de N12.

Un défilé de tracteurs illuminés organisé par le Comité des Fêtes aura lieu le vendredi 19 décembre prochain.

**Prochain CM : 01/12/2025**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a smaller signature.A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal line.

